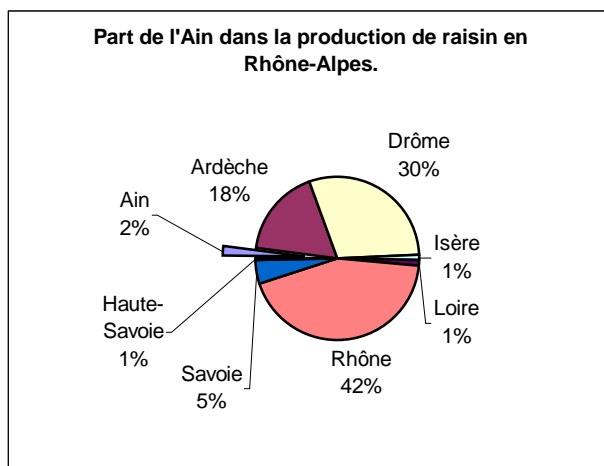




Descriptif général

État de la filière

■ SITUATION PAR RAPPORT A LA PRODUCTION REGIONALE ET NATIONALE



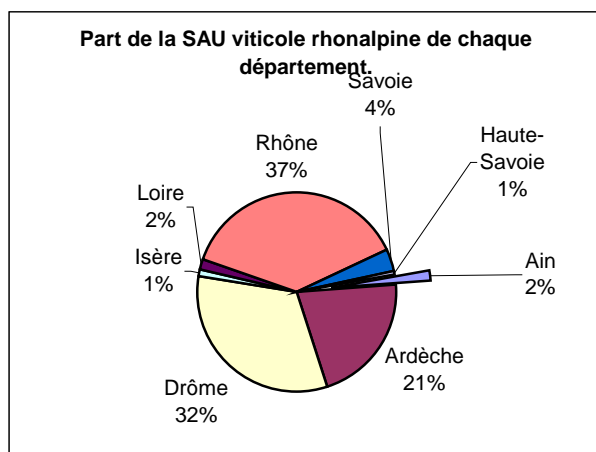
Source : SAA - Agreste n° 164 - 2005

La production viticole représente un atout pour la région Rhône-Alpes. Son vignoble occupe une superficie d'environ 58 000 ha, soit presque 7 % des surfaces françaises. Plus de 80 % des vignes sont destinés à la production des vins d'appellation au travers de 38 AOC et de 2 VDQS.

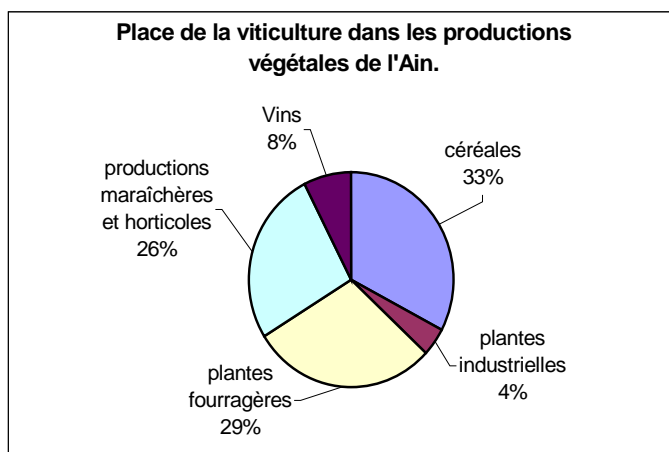
La part de l'Ain dans la production de raisin est minime puisqu'elle représente 0,1% de la production nationale et 2 % de la production régionale.

Il est remarquable de noter que si la région produit 90 % de vins rouges, ce chiffre ne s'élève pas à 20 % dans l'Ain où le vin blanc est majoritaire.

■ PLACE DE LA PRODUCTION VITICOLE DANS L'ACTIVITE AGRICOLE DEPARTEMENTALE



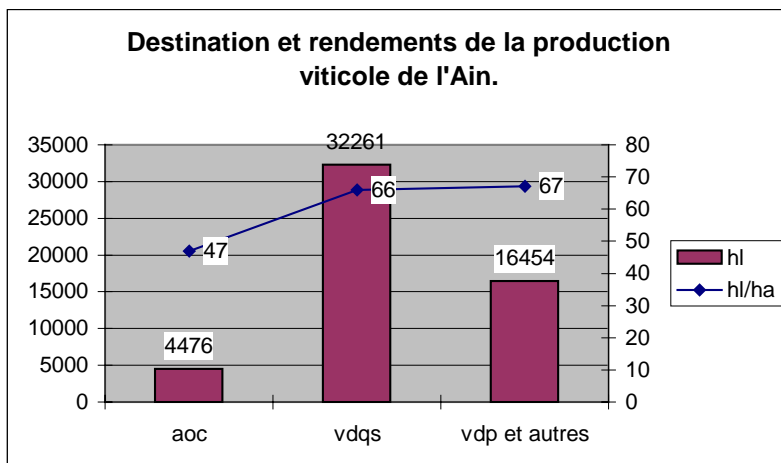
Source : SAA - Agreste n° 164 - 2005



Source : Comptes départementaux 2003 - Agreste numérique

Loin d'être le principal département viticole, l'Ain ne consacre que 2 % de sa SAU à cette production, ce qui représente toutefois environ 8 % de ses revenus liés aux productions végétales.

On observe ci-contre la part prépondérante que tient la production de Vin De Qualité Supérieure dans le département. Cela s'explique notamment par le fait que la majeure partie de la production se situe dans l'appellation Vins du Bugey, seules deux communes de l'Ain étant comprises au sein de l'AOC Seyssel. Les vins de Pays indiqués ci-contre correspondent à une partie du vignoble de l'Ain qui donne des vins de pays de l'Allobrogie. La part de ceux-ci va augmenter ; 14 ha aujourd'hui en VDQS passeront d'ici 2022 en vin de Pays, conformément au nouvel arrêté du 13/01/2004.



Source : SAA - Agreste n° 164 - 2005

■ DIFFERENTS TYPES DE PRODUCTION

VINS DE SEYSSSEL :

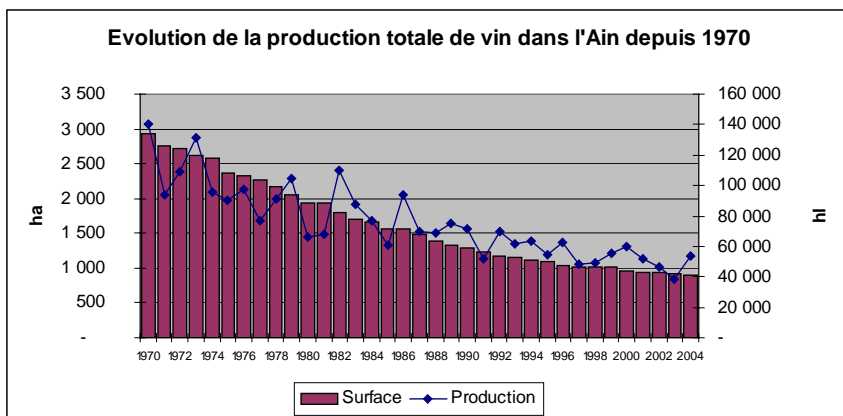
- × AOC Seyssel
- × AOC Seyssel Mousseux

VINS DU BUGEY :

- × Blancs :
 - Pour l'appellation Bugey : Chardonnay majoritaire.
 - Bugey + nom géographique Manicle : Chardonnay uniquement.
 - Roussette du Bugey : Altesse majoritaire jusqu'en 2009, unique ensuite.
 - Roussette du Bugey + nom géog. : Altesse unique.
- × Rosés :
 - Bugey : Gamay, Pinot noir majoritaires.
- × Mousseux ou pétillants :
 - Bugey : Chardonnay, Jacquère, Molette > 70 % de l'encépagement pour les blancs / Gamay, pinot noir majoritaire pour les rosés.
 - Bugey + nom géog. Cerdon : Gamay, Poulsard assemblés.
 - Bugey + nom géog. Montagnieux : Altesse, Chardonnay, Mondeuse > 70 % de l'encépagement.
- × Rouges :
 - Bugey : Gamay, Pinot noir, Mondeuse.
 - Bugey + nom géog. Manicle : Pinot noir.
 - Bugey + nom géog. Montagnieu : Mondeuse.

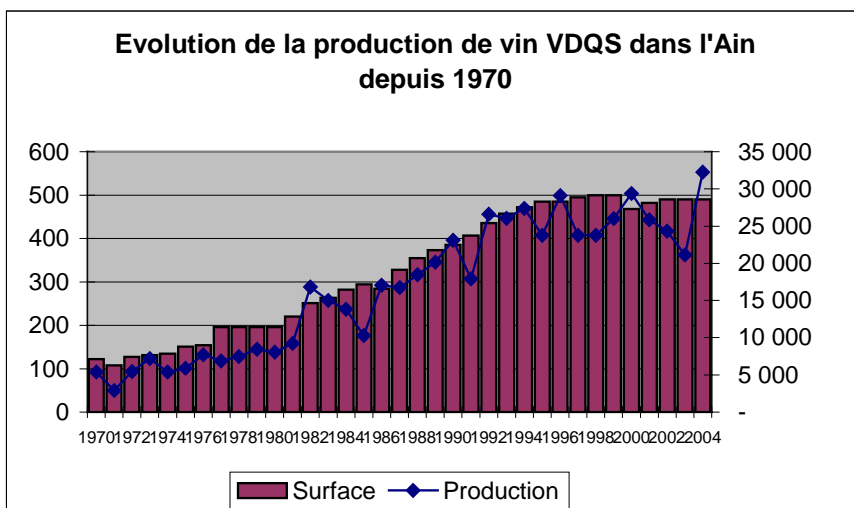
■ EVOLUTION

On observe une variabilité inter annuelle des quantités de vin produites liée surtout aux aléas climatiques (2003 par exemple). Cependant, la production viticole départementale est en très net recul en terme de volume global de production (chute de près de 50 % en 30 ans) liée à une très forte diminution de la superficie consacrée à cette production entre 1970 et 2004. Il faut cependant remarquer un point positif : la baisse de la superficie tend à diminuer ces dernières années.

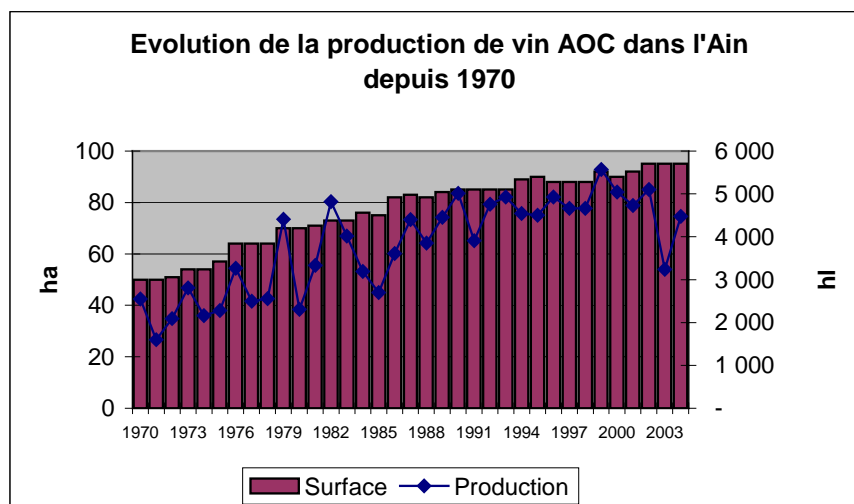


L'explication de cette tendance lourde à la baisse se trouve dans la disparition de l'autoconsommation familiale. En Bresse, beaucoup d'agriculteurs possédaient quelques ares de vignes à cette fin. Cette autoconsommation a quasiment disparu. L'aspect positif de cette explication est donc que les surfaces viticoles ne seront plus amenées, à l'avenir, à diminuer de la sorte.

La tendance actuelle est donc à la production de vins de qualité. En effet, les surfaces consacrées aux VDQS et AOC ne cessent de s'accroître au détriment des vins de qualité standard (un tassement de cette croissance apparaît toutefois depuis trois ans).

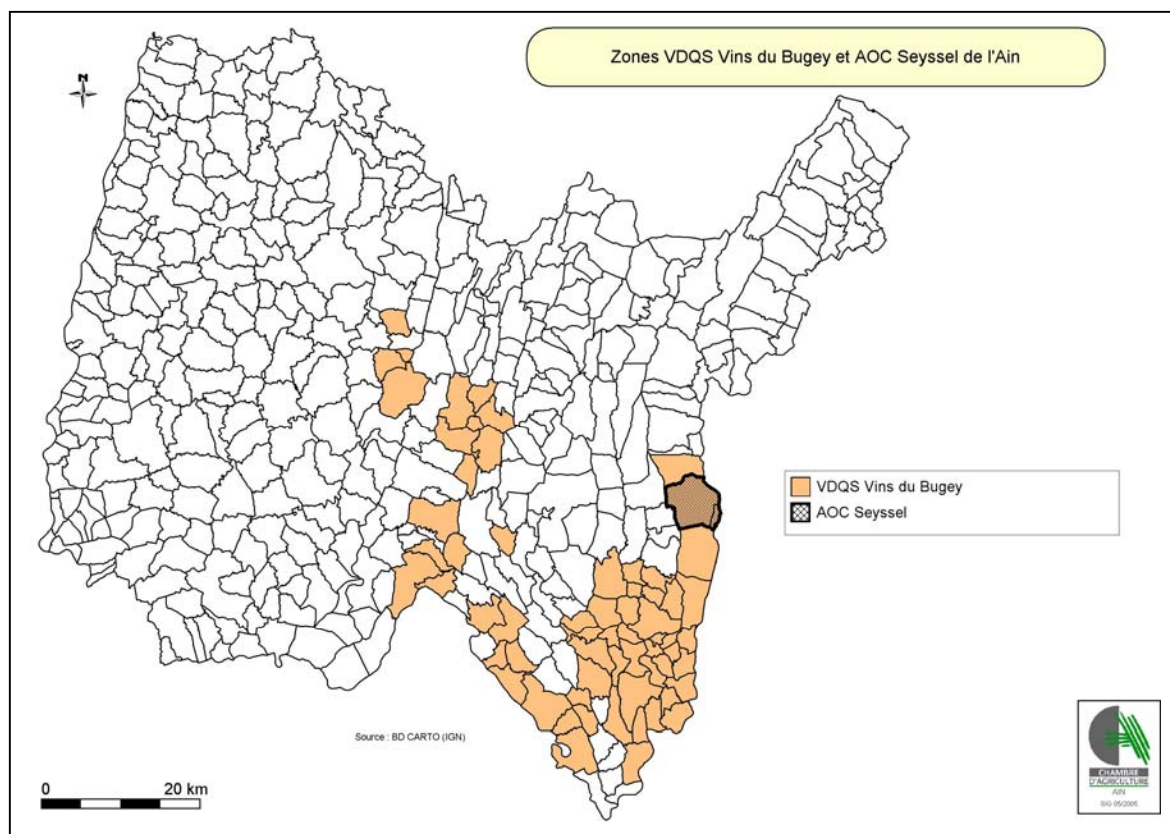


Source : SAA - Agreste n° 164 - 2005 et précédents.



Source : SAA - Agreste n° 164 - 2005 et précédents.

Répartition sur le territoire



Source : SIG / SRAD.

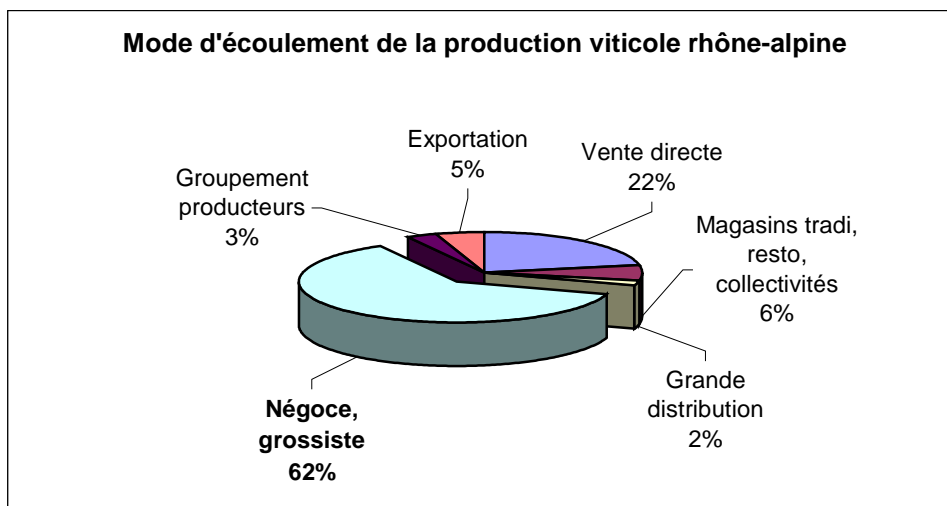
Organisation de la filière départementale

■ LA PRODUCTION

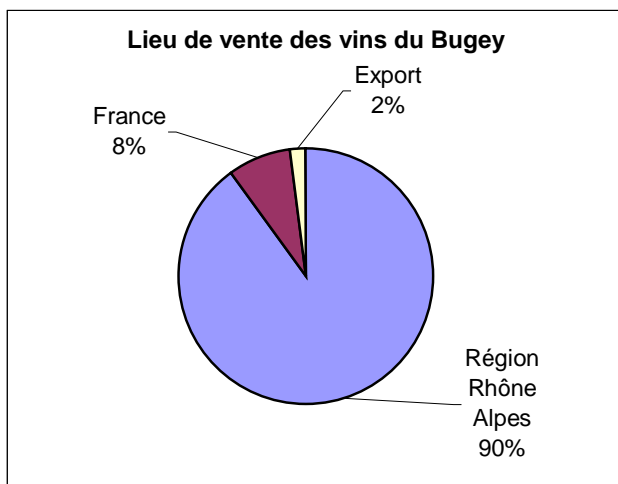
Types de production	Superficie (ha) en 2004	Volumes (hl) en 2004
AOC Seyssel	95	4 476
VDQS Bugey	497	32 261
Vin de pays	317	869

Source : Syndicat des vins du Bugey et SAA - Agreste n° 164 - 2005.

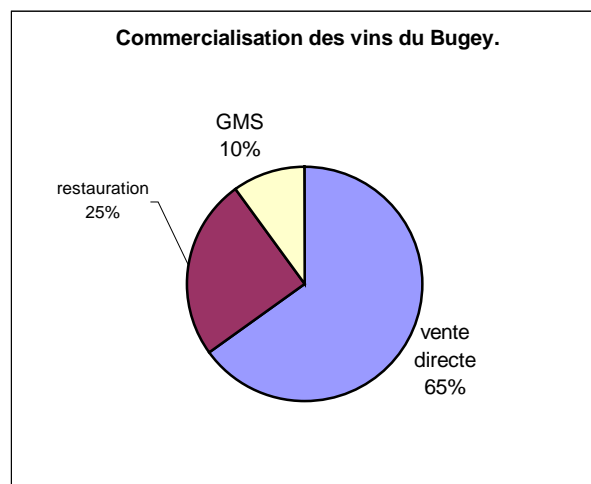
■ LA COMMERCIALISATION



Source : Agreste - Rhône-Alpes Coup d'œil n° 55-56-57 58 - RGA 2000



Source : Syndicat des vins du Bugey.



Source : Syndicat des vins du Bugey.

Le mode d'écoulement des vins du Bugey est tout à fait singulier au regard de l'ensemble de Rhône-Alpes. La part de la vente directe y est particulièrement importante. Il semblerait même qu'elle augmente, au détriment de celle de la restauration (qui connaît une baisse dans tout le pays, due aux campagnes pour la sécurité routière notamment). Cela s'explique par les faibles volumes à commercialiser et par le dynamisme des producteurs.

NEGOCIANTS (implantés dans le Bugey) :

Trois entreprises constituent la majeure partie de l'activité de négoce au sein du Bugey : Boisset, Maison Guigard et Viallet.

Par ailleurs, une dizaine de viticulteurs pratiquent cette activité en complément (Le caveau Bugiste, le Caveau des Demoiselles, la Maison Duport...).

▪ FOURNISSEURS DIVERS

Produits phytosanitaires	Gamm Vert Bugey Savoie	Belley
	Distibuteur	
	Agri Sud Est	Belley
	Vinisol	Cerdon
	Les 3 Régions	St Martin du Mont
Matériel vitivinicole	Fusillet SA Serrière	Briord
	Vinsol	Cerdon
	autres	Savoie

Aspects réglementaires

- × **Production réglementée par les arrêtés d'appellation (Syndicats des vins du Bugey, INAO)**
Le dernier arrêté date de janvier 2004, il sera peut-être modifié dans le cadre de la démarche AOC.
- × **Réglementation sur l'étiquetage, la détention des produits soumis à contrôle (DGCCRF)**
A compter du 25 novembre 2005, devra notamment figurer sur l'étiquette la mention "*contient des sulfites*", les allergènes devant y être cités (en 2007, devront également être mentionnés l'albumine d'œuf et le poisson). On parle même d'y ajouter "*dangereux pour les femmes enceintes*", ajout qui fait débat actuellement.
- × **Déclaration des récoltes et des stocks, taxes parafiscales et Capsule Représentative de Droit (CRD).**
- × **Services de viticulture (plantation, arrachages Cadastre Viticole Informatisé).**
- × **Les effluents viticoles sont contrôlés.**
Si le volume des vins en cave dépasse 500 hl, la réglementation est plus contraignante (stockage, traitement, recyclage ou épandage selon la nature des déchets). Le non-dépassement de ce seuil implique tout de même certaines contraintes (épandage ou traitement par exemple).

Aides

DJA :

Les Jeunes Agriculteurs l'ayant prévu lors de l'Etude Prévisionnelle d'Installation peuvent bénéficier d'un contingent de plantation gratuit (jusqu'à 1 ha au niveau national et 0,60 are au niveau régional).

CAD INDIVIDUEL OU COLLECTIF :

Démarche collective	Mesures opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production sous signe de qualité et VDQS ▪ Culture raisonnée avec cahier des charges 	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'engager sur un signe de qualité 2. S'engager dans la mise en place de système de production raisonnée 3. Mettre en œuvre des pratiques traditionnelles

CONTRATS GLOBAUX DE DEVELOPPEMENT :

- × *Bas-Bugey* : Aide à la plantation de cépages autochtones, aides aux JA et aux points de vente collectifs...

- * *Plaine de l'Ain Côtière* : Adaptation des exploitations, rénovation des murets de soutènement des vignes...
- * *Bassin de Vie de Bourg* : Rénovation des murets de soutènement des vignes...

LEADER + :

Soutien au développement durable, un seul programme pour tout le territoire français (C(2001)2094 du 07.08.01)

ONIVINS:

Aides à l'investissement en caves particulières (maîtrise des températures principalement).

Perspectives d'avenir

▪ LES VINS DU BUGEY

Deux enjeux principaux concentrent l'attention des acteurs locaux : le passage en AOC et les risques, avérés ou non, de diminution des débouchés.

Les vins du Bugey sont en AOVDQS depuis 1958. Les efforts en vue de l'obtention de l'AOC ont commencés en 1992. Un gros travail a déjà été effectué et le dossier est désormais dans les mains de l'INAO. La perspective de passer en AOC ne fait que peu de doute, mais restent des questions à court terme.

La mention des cépages, refusée d'abord par l'INAO, à été acceptée. Le problème principal réside probablement dans le cahier des charges tel qu'il est rédigé aujourd'hui. Les rendements maximums indiqués sont relativement élevés et risquent de ne pas convenir (72 hl/ha pour le vin rouge, alors que 60 seraient plus adaptés par exemple).

Par ailleurs, il n'est pas évident que le passage en AOC ajoute une réelle plus-value aux vins du Bugey. En ce cas, les surcoûts engendrés par le niveau de contraintes supérieur ne seraient pas couverts par la hausse des revenus...

Il est établi que le Bugey ne connaît pas une crise comparable à des régions comme le bordelais ou le beaujolais. Cela vient globalement du fait que le Bugey est une petite région viticole et qu'une grande majorité des vins s'écoule localement. La question de la baisse des exportations et de la vigueur de la concurrence internationale ne se pose donc pas.

Néanmoins, il faut rester prudent. La seconde grande cause de la crise repose sur la diminution et du changement de mode de consommation en France. Sur ce point, le Bugey est concerné et multiplie les opérations de communication (brochures, affiches, salons...), pour maintenir et développer son potentiel de développement. A court terme, avec la bonne récolte 2004, on estime qu'il ne faudrait pas que celle de l'année 2005 excède 25 000 hl pour éviter une relative surproduction et un stock trop important.

A noter que le Cerdon n'est peu ou pas concerné par ces difficultés et conserve son dynamisme.

▪ LES VINS DE SEYSSEL

La situation du marché est saine mais la qualité du raisin reste le préalable indispensable permettant une bonne valorisation des produits.

L'installation de jeunes viticulteurs peut se réaliser de manière progressive : ils peuvent d'abord livrer leurs raisins aux 2 négociants locaux en attendant de créer leur propre cave et de se constituer une clientèle. La CUMA d'embouteillage peut également permettre de limiter les investissements liés au conditionnement du vin.

Contacts

SYNDICAT DES VINS DE SEYSSEL
Président : M. Aimé BERNARD
"Siland"
01420 CORBONOD
Tél. 04 50 56 19 18

SYNDICAT DES VINS DU BUGEY
Président : M. Jacques DUPORT
Boulevard du 133^{ème} RI
01300 BELLEY
Tél. 04 79 42 20 94
vinsdubugey@club-internet.fr

Renseignements complémentaires sur les Vins de Seyssel : Cf. "CATALOGUE DES FILIERES" –
partie *Signes de Qualité*.
